

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2018
DELIBERATION N° 17

L'an deux mil dix huit, le dix huit octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS, UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme JUZAN, M. ESMIEU, Mme LANGLOIS (jusqu'à 20h30), MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC, M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme TAIEB (jusqu'à 19h30), M. LAIGUILLON, Mmes CANDILLIER (à partir de 17h50), BENSOUSSAN, M. DAUBISSE, Mme LARRE, M. MASSONDE, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Le Maire

Absents représentés par pouvoir :

Mme LANGLOIS à M. ESMIEU (à partir de 20h30), Mme CANDILLIER par M. ARCOUET (jusqu'à 17h50), Mme TAIEB par M. MASSONDE (à partir de 19h30), Mme BELBARAKA par M. DAUBISSE, M. BOUTONNET par M. LAIGUILLON, Mme PICARD-FELICES par Mme CAPDEVIELLE.

Secrétaire :

Mme BENSOUSSAN

Entendu le rapport de M. Esmieu

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Rénovation - extension du musée Bonnat-Helleu –
Marché de maîtrise d'œuvre - Modification de la répartition des honoraires – Avenant n° 3.

Dans le cadre du projet de rénovation et d'extension du musée Bonnat-Helleu, la ville de Bayonne a conclu en juillet 2016, un marché de maîtrise d'œuvre (n° 16068) avec l'équipe Brochet, Lajus, Pueyo (BLP).

A la suite de l'avenant n° 1, lequel a eu pour objet la fixation du coût prévisionnel des travaux et du forfait définitif de rémunération, ce dernier montant a été arrêté à 2 047 897,75 euros HT.

L'avenant n° 2, adopté au précédent conseil municipal, a modifié la composition du groupement pour prendre en compte le désistement de Monsieur Christian Germanaz, muséographe, et répartir ses honoraires relatifs aux éléments de mission PRO à AOR ainsi qu'à la mission signalétique, entre la société PEKAK et l'agence BLP.

Le mandataire du groupement a informé la ville au mois de septembre d'une nouvelle modification de la répartition des honoraires, pour un montant de 4 200 euros HT, au bénéfice de la société PEKAK. Cette somme vient rémunérer un travail d'une dizaine de jours. Elle est à déduire des honoraires de l'agence BLP dus au titre de la mission complémentaire signalétique. De ce fait, le forfait global de rémunération est inchangé.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 correspondant, joint en annexe.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme CAPDEVIELLE (avec mandat),
MM. DUZERT, ETCHETO, PALLAS, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne